

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 9 août 2021 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

**21-08-09-5747**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 9 août 2021 à 19 h 03.

Adopté

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - 1. Rapport sur la situation financière au 31 juillet 2021;
  - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en juillet 2021;
  - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 juillet 2021;
  - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en juillet 2021;
- D) Période d'information du maire;
  -
- F) Période de questions du public;

**10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**10.1** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juillet 2021;

**20. – CONTRATS & ENTENTES**

- 20.1** Autorisation – Octroi de contrat à Ali Excavation – Pavage et planage – Section de la rue Lake;
- 20.2** Autorisation - Renouvellement du contrat des assurances collectives des employés de la Ville;
- 20.3** Autorisation - Contrat à Foraction – Phase 2 du poste de pompage Poirier – Coût additionnel pour les travaux de forage;
- 20.4** Autorisation - Renonciation de se prévaloir de son droit de premier refus sur l'immeuble du 142, route 202, suite 104;

### **30. – ADMINISTRATION & FINANCES**

- 30.1** Approbation – Approbation du rapport du budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation du Haut-St-Laurent;
- 30.2** Approbation – Approbation des états financiers 2020 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent;
- 30.3** Approbation - Demande de contribution financière – Popote mobile Huntingdon;

### **40 – RÉGLEMENTATION**

#### **40.1**

### **50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

- 50.1** Approbation - – Embauche de M. Daniel Gagnon – Pompier au Service de la Sécurité incendie ;
- 50.2** Approbation - Désignation des responsables de l'émission des permis et certificats;

### **60 –VARIA**

#### **60.1**

### **70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

- 70.1** Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2** Madame Andrea Geary:
- 70.3** Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4** Monsieur Florent Ricard:
- 70.5** Monsieur Maurice Brossoit:
- 70.6** Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

### Adoption de l'ordre du jour

21-08-09-5748

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 9 août 2021 tel que présenté.

Adopté

### ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

#### Rapport sur la situation financière au 31 juillet 2021

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 juillet 2021 est déposé.

#### Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 juillet 2021

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 juillet 2021 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

#### Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 juillet 2021

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 juillet 2021 est déposé.

#### Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en juillet 2021

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 juillet 2021 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

**Johanne Hébert, trésorière**

### **Période d'information du maire**

Une clinique de vaccination contre la COVID-19 se tiendra à l'aréna lors du Derby de démolition. Elle débutera à 10h.

De plus, une autre clinique de vaccination se tiendra au CLSC de Huntingdon le 19 août 2021 dès 9h.

### **Période de questions du public**

Mme Carole Aubin : Elle mentionne qu'il y a deux fois plus de chats errants que l'an passé dans le secteur de la rue West et qu'il existe un programme de stérilisation des chats. Elle suggère à la Ville d'adhérer à un service animalier.

À la suite des discussions, le maire conclut que la Ville entreprendra des démarches pour adhérer à un contrat de service pour le contrôle animalier.

### **Demande de contribution financière – Popote mobile Huntingdon**

**Considérant** que des bénévoles reprendront les activités de la Popote mobile Huntingdon le 7 septembre 2021;

**Considérant** les dépenses reliées à l'achat de denrées pour préparer les repas qui seront offerts au coût de 6\$ et livrés aux domiciles des bénéficiaires;

**Considérant que** les administrateurs procèdent à une demande de constitution en personne morale sans but lucratif auprès du registraire des entreprises;

21-08-09-5749

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le versement d'une contribution de 1 500 \$ à la Popote mobile Huntingdon.

**Que** la dépense soit financée à même le budget congrès au poste 02-110-10-346.

Adopté

## **10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

## **Adoption des procès-verbaux**

### **Séance ordinaire du lundi 5 juillet 2021**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 juillet 2021;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

21-08-09-5750

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard**

**Appuyé par madame Andrea Geary**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 juillet 2021 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

## **20. CONTRATS**

### **Octroi de contrat à Ali Excavation – Pavage et planage – Section de la rue Lake**

**Considérant que** la Ville procédera à des travaux visant à corriger la problématique de drainage des eaux pluviales de la rue Lake entre les rues Wellington et York;

**Considérant qu'**Ali Excavation a présenté une offre de services pour :

- La reconstruction des trottoirs de la rue Lake entre les rues Wellington et York d'un montant de 36 375.65 \$ plus les taxes applicables;
- Le pavage et le planage de la rue Lake pour une superficie de 1 115m<sup>2</sup> et l'ajustement des services (15) d'un montant de 46 175,75 \$ plus les taxes applicables.

21-08-09-5751

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**

**Appuyé par monsieur Rémi Robidoux**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du 82 551.40 \$ plus les taxes applicables;

**Que** la dépense de 86 668.65 \$ soit financée à même le programme de transfert de la taxe fédérale sur l'essence (TECQ).

**Que** la résolution no. 21-06-14-5724, adoptée par le conseil municipal à la séance extraordinaire du 14 juin 2021, soit abrogée.

Adopté

### **Renouvellement du contrat des assurances collectives des employés de la Ville**

**Considérant que** le contrat des assurances collectives des employés de la Ville de Huntingdon avec la compagnie Manuvie venait à échéance le 31 juillet 2021;

**Considérant qu'**en vertu de l'article 18.01 de la Convention collective des travailleurs de la Ville de Huntingdon, l'employeur s'est engagé à maintenir en vigueur le régime d'assurance collective et à contribuer dans une proportion de cinquante pour cent (50%) de la prime totale;

**Considérant** le rapport de renouvellement des assurances collectives, préparé par Les assurances collectives Joanne Brisson Dumouchel inc. relativement à la proposition de la compagnie Manuvie;

**Considérant** la hausse de 60.3 % des primes d'assurance collective et les discussions intervenues avec les employés de la Ville de Huntingdon;

**Considérant que** l'option proposée de modifier certaines des protections représenterait une hausse de 26.3 % au lieu de 60.3 %, soit :

- Retrait de la protection de l'assurance salaire courte durée (15 semaines);
- Maladie/ médicaments : Retrait de la franchise, ajout de tickets modérateurs de 2\$/ prescription et protection de 75% des frais;

**21-08-09-5752**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le conseil de la Ville de Huntingdon autorise le renouvellement des assurances collectives des employés de la Ville de Huntingdon avec la compagnie Manuvie pour la période du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 juillet 2022 pour un montant de prime mensuelle avant taxes de 5 330.13 \$, représentant la part de l'employeur et des employés.

**Que** le conseil accepte de compenser l'écart entre les prestations de maladie du régime fédéral d'assurance-emploi (55% de la rémunération jusqu'à un maximum de 595 \$) et le montant d'assurance-salaire que l'employé aurait reçu d'un régime d'assurance-salaire courte durée (66.7% de la rémunération jusqu'à un maximum de 880 \$).

**Que** la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet.

Adopté

**Contrat à Foraction inc – Phase 2 du poste de pompage Poirier – Coût additionnel pour les travaux de forage**

**Considérant** la résolution no. 21-06-07-5703 adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 7 juin 2021 autorisant l'octroi d'un contrat de 29 250 \$ à Foraction inc pour la fourniture d'une conduite d'acier et la réalisation d'un forage par poussée visant à insérer une conduite sanitaire sous la voie ferrée;

**Considérant qu'**à la suite d'une rencontre de travail entre la Ville, la firme d'ingénieur Shellex, Foraction inc et la compagnie ferroviaire CSX, il a été convenu d'utiliser la méthode «par tarière» guidée qui est recommandée pour les forages sur une distance supérieure à 50 mètres et nécessitant une grande précision;

**Considérant** que le changement de la méthode occasionne un coût supplémentaire de 9 600 \$ réparti comme suit :

- Temps d'installation additionnel = 4 heures
- Temps de forage additionnel = 5 heures
- Temps de démobilisation additionnel == 2 heures
  
- Taux horaire tarière = 800 \$/heure
- Taux horaire marteau = 750 \$/heure.

**21-08-09-5753**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise le coût supplémentaire de 9 600.00 \$ plus les taxes applicables au contrat de Foraction inc.

**Que** la dépense de 10 078.80 \$ soit financée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

Adopté

**Renonciation de se prévaloir de son droit de premier refus sur l'immeuble du 142, route 202, suite 104**

**Considérant que** la compagnie 9310-6730 Québec inc. propriétaire de l'immeuble du 142, route 202, suite 104 a avisé par écrit la Ville qu'une offre d'achat pour ledit immeuble lui a été faite le 4 août 2021;

**Considérant qu'**en vertu du contrat d'achat no 22 018 434, la Ville de Huntingdon bénéficie d'un droit de premier refus advenant la mise en vente de l'immeuble, et qu'à cet effet, la Ville a priorité sur tout autre acheteur, et ce au même prix que l'offre d'achat faite par un tiers;

**Considérant que** la Ville doit aviser l'actuel propriétaire de son intention de renoncer ou de se prévaloir de ce droit en présentant une offre d'achat équivalente.

**21-08-09-5754**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal renonce à se prévaloir de son droit de premier refus relatif à l'offre d'achat présentée pour qu'ainsi le propriétaire puisse donner suite à l'offre en question.

**Que** le conseil municipal demande que la clause de premier refus en faveur de la Ville de Huntingdon soit maintenue, et ce, dans le but de permettre à la municipalité de mieux contrôler son

développement commercial ou industriel et d'influencer ainsi la vitalité économique de la municipalité.

Adopté

### **30. ADMINISTRATION & FINANCES**

#### **Approbation du budget révisé 2021 de l'Office d'habitation du Haut-St-Laurent - 004039**

**Considérant que** le rapport d'approbation du budget révisé en date du 2 juin 2021 de l'Office d'habitation du Haut-St-Laurent pour l'année 2021 prévoit un déficit de 70 581 \$ pour l'ensemble immobilier no 1733 (20 unités personnes âgées);

**Considérant que** le budget 2021 pour l'ensemble immobilier no 2996 (12 unités famille) n'a eu aucune révision;

**Considérant que** le budget 2021 de l'Office d'habitation pour l'ensemble immobilier no 1733 prévoit une contribution financière de la Ville établie à 10 % du déficit, soit un montant de 7 058 \$ ;

**Considérant que** ledit rapport exclut la partie du budget des travaux de remplacement, amélioration et modernisation approuvé au PPI.

**21-08-09-5755**

**Il est proposé par madame Andrea Geary**

**Appuyé par monsieur Florent Ricard**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve le rapport d'approbation du budget révisé en date du 2 juin 2021 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2021, tel que présenté.

**Que** la dépense de 7 058 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02 520 00 963.

Adopté

#### **Approbation des états financiers 2020 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent**

**Considérant que** l'Office d'habitation de Huntingdon a déposé ses états financiers audités de la firme externe Séguin & Haché, SENC pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ;

**Considérant que** les états financiers présentent un déficit d'opération de 870 082 \$ pour les HLM (*Habitations à loyers modiques*) et un surplus d'opérations de 272 \$ pour les ACL (*AccèsLogis*), soit un déficit total de 869 810 \$;

**Considérant que** le déficit considéré aux fins du calcul des contributions pour les ensembles immobiliers d'habitation à loyer modique (HLM) de Huntingdon est de :



No ensemble immobilier	Déficit 2020	SHQ	Municipalité Huntingdon
1733	(104 401 \$)	(93 961 \$)	(10 440 \$)
2996	(141 628 \$)	(127 465 \$)	(14 163 \$)

**Considérant que** le solde des contributions pour la Ville de Huntingdon apparaissant au bilan de l'Office d'habitation au 31 décembre 2020 représente les montants suivants :

No ensemble immobilier	Solde des contributions	
1733	6 694.21 \$	Versé en trop
2996	(20 071.88 \$)	À payer
<b>Total net</b>	<b>(13 377.67 \$)</b>	<b>À payer</b>

**Considérant que** le solde des contributions à payer du programme de supplément au loyer (Accès-Logis) dû par la Ville de Huntingdon pour les Habitations des Tisserandes s'élève à 503,80 \$.

**21-08-09-5756**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve les états financiers 2020 de l'Office d'habitation du Haut-St-Laurent, tels que présentés.

**Que** le solde net des contributions pour la Ville de Huntingdon de 13 377.67 \$ à payer au 31 décembre 2020 soit payé à l'Office municipal du Haut-Saint-Laurent.

**Que** le solde des contributions à payer de 503.80 \$ pour 2020 du Programme Accès-Logis (Habitations des Tisserandes) soit payé à l'Office d'habitation du Haut-St-Laurent.

**Que** la dépense soit financée à même le budget au poste 02-520-00-963.

Adopté

#### **40. RÉGLEMENTATION**

Aucun sujet.

#### **50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

##### **Embauche de M. Daniel Gagnon – Pompier au Service de la Sécurité incendie**

**Considérant que** monsieur Daniel Gagnon a déposé sa candidature à titre de pompier pour le département de la Sécurité incendie de la Ville;

**Considérant** la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer.

21-08-09-5757

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**De nommer** monsieur Daniel Gagnon à titre de pompier au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

**Que** la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux pompiers, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

**Que** l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

**Désignation des responsables de l'émission des permis et certificats**

**Considérant qu'**en vertu du paragraphe 7° de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut par règlement désigner un fonctionnaire municipal à titre de responsable de la délivrance des permis et certificats;

**Considérant que** la réglementation d'urbanisme de la Ville stipule que la responsabilité de l'administration et de l'application des règlements d'urbanisme relève de l'autorité compétente désignée sous le titre de "Inspecteur des bâtiments" et dont la nomination est fixée par résolution du conseil municipal;

**Considérant que** selon cette réglementation, l'inspecteur des bâtiments a la responsabilité de l'émission des permis et certificats conformément aux articles 119, 120 et 121 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Considérant que** le Conseil peut désigner plus d'un fonctionnaire municipal à titre de responsable de la délivrance des permis et certificats.

21-08-09-5758

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**De nommer** monsieur Olivier Lepage, inspecteur en bâtiment et madame Stéphanie Ricard, adjointe administrative au service de l'urbanisme, responsables de la délivrance des permis et certificats.

**Et qu'**en cas de vacances au poste de l'inspecteur en bâtiment ou lors de son absence, de désigner madame Johanne Hébert, directrice générale, responsable de la délivrance des permis et certificats.

Adopté

**60. VARIA**

Aucun sujet.

## 70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

**M. Denis St-Cyr :** L'immeuble « Famille » de l'Office d'habitation du Haut-St-Laurent a été remis à neuf à 100%. Il y a une liste de 60 personnes en attentes d'un logement, surtout des personnes âgées. L'Office aurait besoin de 10 fois plus de logements pour les familles.

**M. Dominic Tremblay :** La rue Bouchette est nouvellement pavée et très belle.

Les nouveaux projets de développement résidentiel avancent très bien.

La Corporation de développement économique de la Ville tiendra sous peu une rencontre avec ses administrateurs.

**M. Florent Ricard :** Le Marché Fermier connaît une très bonne année malgré la pandémie. De nouveaux marchands de Laval et Terrebonne se sont joints au marché.

**M. Maurice Brossoit :** Il assistera bientôt à une rencontre du comité des Habitations des tisserandes.

La CDC voudrait avoir de nouveaux logements sociaux. Elle est à la recherche d'un terrain.

**M. Rémi Robidoux :** L'aréna va demander une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites et grandes envergures.

**M. André Brunette :** La statue du soldat inconnu érigé dans le parc Prince-Arthur est présentement en réparation. Un sculpteur réparera le monument qui fut endommagé en juin dernier.

### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**21-08-09-5759**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée 20h03.

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière